

Plan de protection PowerGard™

Protection de garantie prolongée pour les récolteuses de fourrage et les andaineuses John Deere



JOHN DEERE



Achetez avec confiance et tranquillité d'esprit

Vous pouvez maintenant acheter avec encore plus de confiance que jamais une récolteuse de fourrage ou une andaineuse automotrice John Deere. Le Plan de protection PowerGard vous offre une garantie prolongée très intéressante qui vous protège en cas de réparations imprévues qui entraînent des temps d'arrêt coûteux liés à de l'équipement qui ne fonctionne pas.

PowerGard offre des options de couverture flexible pour les nouvelles récolteuses de fourrage ou andaineuses automotrices.

■ PowerGard offre la protection qu'il vous faut*

Couverture limitée : composants principaux du moteur et du groupe motopropulseur.

Couverture complète : composants principaux de la machine au complet.

Plan de protection PowerGard pour équipement d'occasion : offre une couverture limitée (moteur et groupe motopropulseur) des récolteuses de fourrage et andaineuses automotrices appartenant au client et non couvertes par la garantie.

■ Votre choix de termes

Faites votre choix parmi une gamme de termes flexibles, en fonction d'un total de mois ou d'heures. Choisissez le terme qui répond le mieux à vos besoins, selon le temps que vous prévoyez garder votre équipement et le nombre d'heures par année durant lesquelles vous prévoyez l'utiliser.

■ Aucune approbation préalable n'est requise pour une réclamation

Pour le service après-vente, appelez ou visitez le concessionnaire John Deere agréé de votre choix.

■ Réparation à l'aide des pièces John Deere d'origine

Nous réparerons votre machine avec les pièces John Deere qui conviennent à votre machine.

■ Valeur accrue de la récolteuse de fourrage ou de l'andaineuse que vous vendez ou échangez

Toute couverture PowerGard restante est entièrement transférable à un nouvel acheteur, sans frais de transfert.

■ Financée au moment de l'achat de la machine

La protection PowerGard peut être financée au moment de l'achat de la machine.

■ Achat de la protection PowerGard à une date ultérieure

Options disponibles pour ajouter la protection PowerGard après l'achat initial de la machine.

* Le plan de protection PowerGard (couverture limitée ou complète) ne couvre pas les éléments de récolte, les accessoires, l'entretien et les articles très exposés à l'usure, ni les autres composants mentionnés à cet effet dans les conditions du contrat.

Plan de protection PowerGard™

Protection de garantie prolongée pour les récolteuses de fourrage et les andaineuses John Deere



JOHN DEERE

Quelles sont les récolteuses de fourrage et les andaineuses admissibles au plan de protection PowerGard?

Nouvelles récolteuses de fourrage et andaineuses : Toutes les nouvelles récolteuses de fourrage et toutes les andaineuses automotrices sont admissibles. Quand vous achetez une nouvelle machine, vous pouvez acheter un plan PowerGard à n'importe quel moment, à partir de la date de livraison et jusqu'à 95 jours après cette date ou 100 heures de fonctionnement du moteur, au prix le plus bas possible. Après cette période, vous pourrez acheter une protection PowerGard à n'importe quel moment jusqu'à 12 mois ou 1 000 heures de fonctionnement après le début de la garantie de base de John Deere, à un prix majoré.

Récolteuses de fourrage et andaineuses d'occasion certifiées PowerGard : Les récolteuses de fourrage et andaineuses d'occasion certifiées PowerGard en stock chez les concessionnaires sont aussi admissibles¹. Pour les unités d'occasion, la protection PowerGard doit cependant être achetée en même temps que la machine.

(Les récolteuses de fourrage et andaineuses d'occasion certifiées PowerGard par votre concessionnaire John Deere local ont fait l'objet d'une inspection rigoureuse de plus de 100 points sur tous les composants principaux, ainsi que d'analyses et de tests poussés sur les fluides.)

Que couvre le plan de protection PowerGard?²

Les plans de couvertures limitée et complète couvrent les bris mécaniques causés par un composant défectueux lié à un défaut de matériaux ou de fabrication d'origine.

Couverture limitée : couvre les composants principaux du moteur et du groupe motopropulseur.

Couverture complète : couvre les composants principaux de la machine au complet.

Y a-t-il une franchise à payer?

Pour tous les plans de protection PowerGard des récolteuses de fourrage et des andaineuses, quelles qu'en soient les périodes de garantie, la franchise à payer par autorisation de travail s'élève à 500 \$.

DSPF3037391D (22-08)

Quelles sont les périodes de garantie pour les nouvelles récolteuses de fourrage automotrices?

Les plans de protection PowerGard des nouvelles unités sous garantie³ couvrent les termes de la garantie de base sous-jacente et peuvent être prolongés aux termes de couverture maximale suivants :

Périodes de garantie pour les nouvelles récolteuses de fourrage : couverture limitée (moteur et groupe motopropulseur)

Total des mois	24 ⁴	24 ⁴	24 ⁴	36	36	36	48	48	48	60	60	60
Total des heures	500	1 000	2 000	750	1 500	3 000	1 000	2 000	3 000	1 250	2 500	3 000

Périodes de garantie de la couverture complète (toute la machine) pour les nouvelles récolteuses de fourrage

Total des mois	24 ⁴	24	36	36	36	36	36				
Total des heures	600	900	1 200	1 500	2 000	2 500	900	1 500	1 800	2 500	3 000

Quelles sont les périodes de garantie disponibles pour les nouvelles andaineuses?

Tous les plans de protection PowerGard de nouvelles unités sous garantie couvrent les termes de la garantie de base sous-jacente² et peuvent être prolongés aux termes de couverture maximale suivants :

Périodes de garantie pour les nouvelles andaineuses : couverture limitée (moteur et groupe motopropulseur)

Total des mois	24 ⁴	24 ⁴	24 ⁴	36	36	36	48	48	48	60	60	60
Total des heures	500	1 000	2 000	750	1 500	3 000	1 000	2 000	3 000	1 250	2 500	3 000

Quelles sont les périodes de garantie disponibles pour les récolteuses de fourrage et les andaineuses d'occasion?

Couverture limitée (moteur et groupe motopropulseur) de la protection PowerGard pour l'équipement d'occasion (non sous garantie actuellement)

Total des mois	12	12	24	24
Total des heures	250	500	500	1 000

1. Pour être admissibles au plan de protection PowerGard, les récolteuses de coton et les andaineuses d'occasion doivent avoir la certification PowerGard avant la vente et avoir été achetées il y a moins de sept ans (facture originale du concessionnaire à l'appui), le moteur doit avoir fonctionné moins de 2 000 heures, et les unités d'occasion doivent avoir été en stock chez le concessionnaire au moment de la vente, ou répondre aux critères de machines appartenant à des clients et ne PAS être sous un plan de protection PowerGard™ au moment de la vente.
2. L'entretien et les articles très exposés à l'usure sont exclus de la couverture de tous les plans de protection PowerGard, en plus de certaines pièces et certains composants précis. Veuillez vérifier le contrat de votre plan de protection PowerGard pour en connaître les détails, les exclusions et les limites.
3. Toutes les nouvelles récolteuses de fourrage et andaineuses automotrices John Deere sont assorties d'une garantie de base standard de 12 mois (heures illimitées) sur tous les composants de la machine, et de 24 mois (2 000 heures) sur le moteur (seulement).
4. La couverture du moteur est fournie par la garantie de base sur le moteur John Deere de 24 mois ou 2 000 heures, quel que soit le plan de protection PowerGard acheté (couverture limitée ou complète).

Le présent document ne constitue pas un contrat. La couverture et les avantages du plan de protection décrit ci-dessus sont assujettis aux termes, conditions et exclusions particuliers de l'entente officielle du plan de protection PowerGard. En cas de divergence entre le présent document et l'entente, ce sont les conditions de l'entente qui prévaudront.

Offert aux États-Unis et au Canada.

Pour en savoir plus sur le plan de protection PowerGard de John Deere, consultez votre concessionnaire John Deere local ou appelez au 1 866 993-3373.